

Chers membres,

En prévision de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 septembre prochain à 15h00 à l'Hôtel Travelodge à Québec au 3125 boul. Hochelaga – secteur Ste-Foy à Québec, G1W 2P9, vous trouverez, à partir des liens au bas, les documents suivants :

- l'avis de convocation incluant l'ordre du jour;
- conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, le projet de résolution modifiant la cotisation annuelle, les prévisions budgétaires 2020-2021 et le rapport annuel 2018-2019.

Le procès-verbal de l'AGA 2018 vous parviendra au plus tard le 13 septembre 2019.

En ce qui a trait à l'augmentation de la cotisation, toujours conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, la secrétaire vous transmet ce jour, pour consultation et commentaires, l'information concernant le montant de la cotisation annuelle 2020-2021, déterminé par un projet de résolution du Conseil d'administration.

Ce mécanisme, par lequel le Conseil d'administration est désormais l'instance qui fixe la cotisation annuelle des membres des ordres professionnels après les avoir consultés, est prévu à l'article 85.1 du *Code des professions*.

Lors de l'assemblée générale du 28 septembre 2019, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, le secrétaire de l'Ordre fera rapport des résultats de la consultation et les membres présents seront invités à transmettre de nouveaux commentaires s'ils le souhaitent.

Le 7 juin dernier, les administrateurs de l'Ordre ont adopté un projet de résolution visant à augmenter la cotisation annuelle des titulaires de permis d'un montant de 8,40 \$ pour l'année 2020-2021, correspondant à l'indice des prix à la consommation, de 1,7%.

Après une analyse sérieuse et détaillée des besoins et des finances de l'Ordre, le Conseil d'administration juge cette augmentation nécessaire, en tenant compte des considérations suivantes :

- l'ajustement des tarifs à la hauteur de l'indice des prix à la consommation constitue, dans toute organisation, une saine pratique de gestion;
- elle fait en sorte que l'Ordre puisse continuer d'assurer de façon optimale sa mission première, celle de la protection du public;
- elle assure un niveau de ressources nécessaires à la poursuite d'ententes de partage d'activités, notamment en ingénierie et en architecture.

À la lumière de ces informations, nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires sur la cotisation prévue en 2020-2021 avant le 18 septembre 2019, afin que le Conseil d'administration puisse en prendre connaissance et que le secrétaire de l'Ordre puisse préparer le rapport qui sera transmis aux membres présents lors de l'assemblée.

Les commentaires doivent être transmis à l'adresse courriel suivante : Consultation AGA19 OTPQ consultationAGA19otpg@otpg.qc.ca

Liens;

Rapport annuel

<http://www.otpq.qc.ca/publications/pdf/Rapport-annuel-2018-2019.pdf>

Extrait résolution, augmentation cotisation

Projections financières 2020-2021